SDBB | CSFO

RECOMMANDATION

DÉSIGNATION DES ENTREPRISES FORMATRICES FICTIVES

Dénomination uniforme des entreprises formatrices fictives pendant la phase transitoire (pool d'erreurs WDAM n° 012)

Destinataires	Cantons (offices de la formation professionnelle)
Auteur / date	Groupe de travail Échange de données / CSFO / 06.11.2026
Statut	Approuvé

1 Situation de départ

- Les écoles reçoivent des données concernant des personnes en formation sans entreprise formatrice (art. 31, art. 32 et art. 34 OFPr), qui sont aujourd'hui saisies avec des entreprises formatrices fictives. Les écoles souhaitent un traitement uniforme dans tous les cantons.
- Les entreprises formatrices fictives ne sont nécessaires que pour l'échange selon les directives d'échange de données 3.07a ; avec eCH-0260, le problème est résolu.
- Le groupe de travail Échange de données a décidé d'élaborer une recommandation. Elle se fonde sur la pratique du canton d'Argovie.

2 Recommandation

- La désignation commence par un **trait de soulignement** (_). Ainsi, les enregistrements apparaissent en marge des listes et sont reconnaissables comme entreprises formatrices fictives.
- Il convient d'utiliser **exactement les désignations du tableau** (orthographe, trait de soulignement, majuscules/minuscules).
- **Langue :** désignation dans la langue du canton, dans les cantons plurilingues dans la langue de l'école professionnelle.
- **Adresse :** NPA et localité du siège de l'administration cantonale. La rue, le numéro et l'adresse e-mail restent vides.
- Autres cas : selon le même modèle (_ suivi d'une brève désignation du cas).
- La mise en œuvre n'est ni contrôlée ni imposée par une instance.

Cas	Allemand	Français	Italien
Cas selon l'art. 31	_Art.31	_Art.31	_Art.31
Cas selon les art. 32/34	_Art.32/34	_Art.32/34	_Art.32/34
PQ sans entreprise formatrice	_QV ohne Lehrbetrieb	_PQ sans entreprise formatrice	_PQ senza azienda formatrice
Répétants sans contrat d'apprentissage	_Repetenten ohne Lehrvertrag	_Répétants sans contrat d'apprentissage	_Ripetenti senza contratto di tirocinio

Tableau 1 : Désignations recommandées (base : pratique du canton d'Argovie, version allemande)